



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-102
Conseil Municipal du 20 Septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN -- H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - J.P. DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à T. DEGRANDE - F. GUIRAO donne pouvoir à B. LAFAYE - P. BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - F. GUIRAO - P. BERTON - P. MAURY - E. PILLARD-CLÉMENTEL

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

CHÈQUES CADEAUX POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT ce qui suit :

Depuis quelques années, à l'occasion des fêtes de Noël, la Municipalité propose l'attribution de chèques Cadhoc à l'attention des enfants du personnel communal. Cette année, 14 enfants sont concernés.

Depuis 2017, il est proposé d'allier le montant des chèques Cadhoc alloués par la mairie avec ceux du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 24 VOIX POUR** :

- ✓ Qu'une somme de 50 euros soit allouée par la Mairie aux enfants allant jusqu'à 10 ans en complément des 30 euros du CNAS (sous réserve que les parents en fassent la demande auprès de l'organisme) ;
- ✓ Qu'une somme de 80 euros soit allouée aux enfants dont l'âge est 11-12 ans ; ceux-ci n'étant pas bénéficiaires du dispositif du CNAS.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE